



## CONTRAT D'ENGAGEMENT VIANDE : Bœuf

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en favorisant une agriculture et un élevage écologiquement sains et socialement équitables. Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

### Contractants / Partenaires

Producteurs	Consomm'acteur
Isabelle et Philippe BRISSET	
Ferme La Grande Houssaie	:
49070 BEAUCOUZE	
02-41-48-04-75	
<a href="mailto:philippebrisset@wanadoo.fr">philippebrisset@wanadoo.fr</a>	:

### Termes du contrat :

Isabelle et Philippe Brisset proposent de la viande de bœuf élevé selon les critères de l'agriculture biologique dans leur exploitation. La livraison s'effectuera le jeudi du mois de 18h30 à 19h30 sous le préau de l'école Henri David à Montreuil-Juigné. Selon le calendrier suivant :

**Le 24/01/2013, le 21/02/2013, le 04/04/2013, le 23/05/2013, le 20/06/2013, le 05/09/2013, le 24/10/2013 et le 05/12/2013**

### → Conditionnement :

Il est proposé deux types de conditionnement : un colis de 5 Kg ou un de 10 kg

#### Colis de 5 Kg :

50 % de viande à pot au feu et à bourguignon

50 % de viande à griller (steak) avec la possibilité de choix entre de la viande à fondue, une côte ou un rôti.

#### Colis de 10 Kg :

50 % de viande à pot au feu et à bourguignon

50 % de viande à griller (steak) avec la possibilité de choix entre de la viande à fondue ou une côte. Dans cette formule, le colis est toujours composé d'un rôti.

Les différentes options seront à préciser lors de la commande.

### → Condition Tarifaire : le bœuf est proposé à 11,50 € le kilo

A la signature, le consommateur remet des règlements en fonction de ses réservations. Les chèques, à l'ordre du producteur, seront décaissés après chaque livraison.

Pour bénéficier de ce contrat tout consommateur doit être adhérent de l'AMAP Les Jardins de la Roussière. La résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait-le :

:

Signature du producteur :

Signature du consommateur

Contact, envoi des commandes et des chèques :

**Cécile Landreau** 17, rue Marco Polo 49460 Montreuil Juigné 02-41-18-54-05 [cecile.landreau@sfr.fr](mailto:cecile.landreau@sfr.fr)